

# **PROJET EDUCATIF 2017-2020 VILLE DE LA MADELEINE**

## **Sommaire**

<b>Préambule</b>	<b>2</b>
<b>L'organisateur</b>	<b>2</b>
<b>Les objectifs éducatifs</b>	<b>2</b>
<b>Les modalités et moyens de fonctionnement</b>	<b>4</b>
<b>L'encadrement</b>	<b>5</b>
<b>Modalités d'évaluation et de suivi</b>	<b>6</b>
<b>Conclusion</b>	<b>6</b>

## PREAMBULE.

Afin de définir une véritable politique éducative à l'échelle de la commune et pour donner du sens à l'ensemble des actions portées par la municipalité et par les acteurs locaux en direction de l'enfance et de la jeunesse, la Ville s'engage à déterminer les valeurs éducatives qu'elle souhaite promouvoir et à tout mettre en œuvre pour, permettre **l'accueil de tous**, répondre au **besoin d'accueil**, favoriser la rencontre et le **vivre ensemble**.

Le projet éducatif, véritable outil d'orientation et de communication, représente une référence pour la prise en charge des enfants par les équipes éducatives des accueils de loisirs. Les intentions éducatives, les objectifs, les modalités de fonctionnement et les moyens à disposition y sont mentionnés.

## L'ORGANISATEUR.

La ville de La Madeleine propose durant l'année scolaire et en période de vacances, des accueils périscolaires et de loisirs pour les enfants scolarisés en maternelle, élémentaire et les jeunes jusque 17 ans.

Les accueils périscolaires et de loisirs extra scolaires sont organisés et gérés par le Service Famille Enfance Ecoles et le service jeunesse pour les adolescents.

## LES OBJECTIFS EDUCATIFS.

La Ville, consciente de sa responsabilité vis à vis de l'éducation des enfants et des jeunes, se doit de faire passer des valeurs indispensables à leur épanouissement, en complémentarité avec la famille, l'école et l'ensemble des partenaires présents sur le territoire.

Les services municipaux interviennent dans plusieurs champs d'action : Services périscolaires, Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Séjour de Vacances.

Ils ont vocation à assurer sur le territoire l'organisation des temps libres des enfants et des jeunes de 2 à 17 ans.

L'organisation de ces accueils, adaptée selon l'âge des participants, se réfère aux valeurs suivantes, qui prennent en compte les besoins de chaque enfant et jeune, lui permettant de trouver sa place dans la société et de se construire en tant qu'être social au travers notamment d'actions collectives et participatives :

### **- Favoriser la *construction de la personnalité des enfants et des jeunes*.**

Il s'agit d'éduquer les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

### **- Développer la notion de *respect de soi, des autres et de son environnement*.**

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage, de respecter l'environnement.

- **Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de *solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.***

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et communiquer.

- **Favoriser la *mixité sociale***

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- **Favoriser la *découverte d'environnements nouveaux* et l'apprentissage de la vie collective.**

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun en proposant des séjours courts dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances .

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

\*\*\*

**Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :**

- *Petite enfance* :

La volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

- *Enfance* :

Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir par la découverte, des autres, d'activités nouvelles, dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

- *Pré adolescence et adolescence* :

Par l'initiation et la découverte d'activités multi-sports, culturelles, scientifiques, ludiques, visant l'intégration sociale, le jeune devra trouver un accueil adapté à ses attentes et besoins, tant physiquement que moralement ;

Il devra aussi pouvoir se confronter à des références sociales à un moment important de la construction et de l'affirmation de sa personnalité de futur adulte.

### **LES MODALITES ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT.**

#### **Les services périscolaires :**

Période : pendant l'année scolaire, lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

- Accueil le matin avant le temps scolaire,
- Le midi sur le temps de restauration,
- après le temps scolaire en école maternelle,
- après le temps d'étude en école élémentaire,

Lieux : Ils sont organisés dans les écoles.

Budget : dotation en matériel pédagogique et équipement (aménagement d'espace de jeux)

Un accueil périscolaire sera proposé aux ados les mardis et vendredis de 17H à 18H30 au centre Moulin et le jeudi de 17H à 19H à la salle Seguin.

#### **Les accueils de loisirs 2 -11 ans :**

Période : tous les mercredis, petites et grandes vacances

Horaires : fréquentation en fonction des périodes : à la demi-journée, journée entière, avec ou sans repas, en semaine entière

Lieux : écoles maternelles et élémentaires

Budget : forfait journalier/enfant.

#### **Les accueils de loisirs 11-17ans :**

Période :

- En atelier périscolaire
- Tous les mercredis et pendant les petites et grandes vacances scolaires

Horaires :

- Mercredi (les horaires seront adaptés au rythme de vie des adolescents)
- Vacances scolaires: fréquentation au choix des familles : demi-journée, journée entière avec ou sans repas.

Lieux : centre Moulin, 12 rue du Moulin.

Budget : forfait journalier /jeune.

#### **Les séjours de vacances pour les plus de 6 ans :**

Période : durant l'été, des mini camps de 5 jours/4 nuits sont proposés aux enfants. Ils sont proposés en complément des accueils sur place et peuvent être rattachés à un accueil déclaré.

Horaires : du lundi au vendredi

Lieux : destinations liées à la capacité des logements (gîte de groupe), l'agrément, la proximité de lieux d'activités permettant une approche thématique.

Budget : forfait journalier/enfant.

#### **Les séjours de vacances pour adolescents :**

Période : durant l'été, des mini camps de 5 jours/4 nuits peuvent être proposés aux jeunes. Des séjours de vacances avec thématiques sont également proposés en France.

Lieux : destinations liées à la capacité des logements (hébergement de groupe), l'agrément, la proximité de lieux d'activités permettant une approche thématique.

Budget : forfait journalier/jeune.

Les services s'assureront de mettre en œuvre un accompagnement plus particulier des équipes de direction et d'encadrement des séjours. Dans la mesure du possible une visite avant le séjour et pendant le séjour sera faite.

**Pour l'ensemble des projets proposés dans les accueils de loisirs ou séjours de vacances, les familles seront informées par divers moyens :**

- Affichage du projet éducatif dans tous les accueils  
Un exemplaire pourra être remis sur simple demande
- Affichage des projets pédagogiques dans tous les accueils
- Distribution des projets pédagogiques pour les séjours
- Plannings d'animation envoyés par mail, disponibles sur le site de la ville et affichés dans les accueils
- Réunion d'information pour l'organisation des séjours...

Ces rencontres permettront aux parents et aux enfants d'être rassurés et d'avoir une information précise sur le logement, l'environnement les activités et tous les aspects de la vie quotidienne (repas, nuit, communication, argent de poche...)

## **L'ENCADREMENT.**

En fonction de l'âge et des lieux d'accueil, l'encadrement répondra aux exigences de qualification et aux normes d'encadrement du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les services s'assureront également :

- de la composition des équipes au regard des différents projets pédagogiques,
- des qualités essentielles des équipes quant aux relations avec les enfants et les parents,
- de la complémentarité des profils des animateurs composant une équipe,
- des connaissances et applications des règles de sécurité,
- des connaissances du public accueilli (rythmes, besoins, nature des activités...)

En cas de problème (difficultés relationnelles au sein d'une équipe, difficultés avec un animateur, un jeune, une famille, accident....) le directeur de chaque accueil en informera immédiatement par téléphone puis par mail les responsables de services et la directrice des services à la population. En cas de difficulté majeure en particulier lors d'un séjour, les élus concernés devront être également alertés.

## **LES ACTIVITES SPORTIVES**

Le projet pédagogique précisera les conditions dans lesquelles elles sont organisées et mises en œuvre ainsi que la valeur éducative attendue.

L'article R227-13 du code de l'action sociale et des familles (CASF) modifié, prend en compte l'évolution des pratiques sportives et des qualifications permettant d'encadrer et précise les règles applicables aux établissements d'activités physiques et sportives lorsqu'ils sont prestataires pour un ACM.

Le directeur de l'ACM et la (les) personne(s) qui encadre(nt) l'activité physique («l'encadrant») conviennent ensemble de la place et du rôle des membres permanents de l'équipe pédagogique.

Il est généralement préférable que ces derniers soient en situation d'animer le groupe pendant l'activité. Cependant, pour des raisons de sécurité, l'encadrant peut proposer de mettre en place une autre organisation. Dans tous les cas, il doit déterminer un cadre sécurisant et adapté aux mineurs.

## MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI.

Chaque période fera l'objet d'une évaluation portant sur les effectifs accueillis, l'intérêt sur les activités proposées, les difficultés rencontrées (pour lesquelles un plan d'amélioration pourra être mis en place).

L'évaluation permanente des équipes (directeur, directeur adjoint, animateur qualifié, stagiaire, bénévole) est un point essentiel auquel est attachée la Ville.

Des outils et méthodes sont proposés par l'organisateur pour accompagner au mieux chacun dans son parcours.

La Ville étant engagée dans une Démarche Qualité, la satisfaction des parents sur les services liés aux accueils (modalités d'inscription, de fonctionnement, la communication, les activités, l'accueil des équipes) pourra être évaluée au regard d'enquêtes de satisfaction.

## CONCLUSION

Ce projet éducatif a pour vocation d'être le support de tout projet destiné à l'organisation des temps d'accueils de mineurs.

L'ensemble des équipes devra garder à l'esprit la notion de **temps libre** des enfants et toujours réfléchir aux projets et actions par le biais d'une démarche **éducative et ludique**.

De la petite enfance à l'adolescence, le souhait de la Ville est de faciliter la mise en œuvre d'initiatives et d'actions qui respectent et accompagnent chacun, qui lui assurent de pouvoir grandir, apprendre, découvrir selon son rythme et dans un environnement sécurisé.

<i>Date de dernière modification Décembre 2016</i>	<i>Serveur : FAMILLE ▫ ALSH ▫ PROJET EDUCATIF ▫ PE LM</i>	<i>Date de validation:2016-12-29</i>
--	---	--------------------------------------